# Observation des pratiques préopératoires au bloc de chirurgie

Préparation cutanée de l'opéré et Antibioprophylaxie

Audit « PREOP » - Interventions programmées sur peau saine

Guide de classification de l'antibioprophylaxie

Selon le référentiel de la SFAR (RFE 2018)

#### Objectif:

Faire le lien entre l'intitulé des interventions évaluées et les catégories d'ATBP du référentiel SFAR pour pouvoir :

- décrire toutes les situations rencontrées (ATBP réalisée ou non quand indiquée ou non)
- vérifier l'adéquation de la molécule/dose à l'intervention en cas d'ATBP réalisée quand indiquée

Chaque catégorie d'ATBP du référentiel SFAR est associée à des exemples d'interventions les plus fréquentes et à un code = élément d'identification harmonisé facilitant l'informatisation et l'analyse des données.

Intitulé de l'intervention → Catégorie d'ATBP « SFAR » → Code

Interventions nécessitant une ATBP selon le référentiel SFAR

Code spécifique (NR4, GYN2...) à identifier dans les pages suivantes

Toutes les autres interventions (sans ATBP indiquée par la SFAR)



Code unique = 000

#### **Remarques importantes:**

- → Ce guide a été créé pour faciliter l'identification des catégories de la SFAR auxquelles les interventions évaluées se rattachent.
- → Il s'agit d'une démarche spécifique à Spicmi et à l'analyse des données d'antibioprophylaxie.
- → Elle ne concerne que les interventions du champ de l'audit (programmées, sur peau saine).
- → Elle est indispensable à l'analyse de la **partie « ATBP »** de l'audit en permettant une analyse automatisée (un code étant plus facile à manipuler que l'intitulé d'une intervention).
- → Elle est réalisée par le **coordonnateur de l'audit** postérieurement à l'audit.

En cas de doute sur la classification, il est possible :

- de contacter le **CPias IDF** (spicmi.contact@aphp.fr), en relation avec plusieurs experts du domaine
- de faire appel à des spécialistes locaux (équipe médico-chirurgicale)
- → Elle ne concerne que les actes chirurgicaux évalués lors de l'audit (échantillon de quelques dizaines d'interventions), indépendamment des interventions faisant l'objet d'une surveillance
- → Il faut compter 30 secondes à 1 min maximum par intervention pour identifier la catégorie et le code correspondant (soit 20 min maximum pour 20 grilles d'observation), hors cas de doute.

#### Extrait de la grille d'évaluation

Chirurgie programmée : Mode d'hospitalisation : □ ambulatoire □ conventionnelle Poids (kg) : /\_\_/\_/ Taille (m) : /\_\_/, /\_\_/ Da Acte chirurgical (principal):/\_\_\_\_\_\_/ Code acte\*:/\_\_\_\_/ Spécialité\*\*:/\_\_\_

#### Mode opératoire : pour chaque acte chirurgical évalué

- 1- Sur la grille : identifier la spécialité chirurgicale liée à l'acte grâce au champ « Spécialité »
- 2- Dans la fiche ci-dessous correspondant à cette spécialité (ex : Neurochirurgie, Chirurgie ORL,...)
- identifier la catégorie chirurgicale de la SFAR à laquelle l'intervention se rattache et le code associé
- 3- <u>Sur la grille</u>: reporter au niveau du champ « **Code acte** »:
- le code identifié dans les fiches (ex : NR1 ou CD2 ou 000)

#### Exemples:

Acte chirurgical évalué = oesophagectomie → Spécialité = chirurgie digestive → Code = DG1 Acte chirurgical évalué = dilatation coronaire → Spécialité = chirurgie cardiaque → Code = 000

#### Mises en garde : A lire attentivement!

- Seules les spécialités chirurgicales rentrant dans le champ de l'audit font l'objet d'une fiche.
- En bleu fluo figurent les chirurgies ou les interventions telles que décrites par la SFAR, dans une liste limitée au champ de l'audit (hors muqueuses et hors urgences chirurgicales).
- Seules les chirurgies ou interventions nécessitant une ATBP selon la SFAR ont un code décrit dans les tableaux suivants.

Bien que nécessitant une ATBP, certaines interventions ne figurent pas dans ce document car elles sont exclues du champ de l'audit (interventions sur muqueuses et/ou en urgence) : il est inutile de chercher à les coder, les grilles correspondantes ne devront pas être saisies dans l'application, ni pour la PCO, ni pour l'ATBP. C'est le cas :

- de toute chirurgie par voie basse : proctologique, digestive, gynécologique ou urologique,
- de toute chirurgie par voie endoscopique seule.

# Table des matières

NEURUCHIRURGIE	4
CHIRURGIE CARDIAQUE	5
CHIRURGIE VASCULAIRE	6
CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE	7
CHIRURGIE THORACIQUE	8
CHIRURGIE ORL	9
CHIRURGIE DIGESTIVE	10
CHIRURGIE UROLOGIQUE	11
CHIRURGIE GYNECOLOGIQUE/OBSTETRIQUE	12
CHIRURGIE BARIATRIQUE ET DE L'OBESITE	13
CHIRURGIE PLASTIQUE ET RECONSTRUCTRICE	14

Décembre 2020

NR2

NR3

NR4

### **NEUROCHIRURGIE**

Acte ou chirurgie concernés par une ATBP selon la SFAR (en couleur) Exemples d'intitulé d'intervention (liste non exhaustive)	Code ACTE « Spicmi » à reporter sur la grille
Dérivation interne du LCR (liquide céphalo-rachidien)*	
- Révision ou changement d'éléments d'une dérivation interne du LCR	NR1

#### **Craniotomie**

- Exérèse de malformation artérioveineuse
- Exérèse de tumeurs intra-parenchymateuse du cervelet
- Ventriculocysternostomie
- Biopsie de lésions intracraniennes
- Exérèse de lésions intracraniennes
- Implantation d'électrodes de stimulation cérébrale ou médullaire

#### Neurochirurgie par voies trans-sphénoïdale et trans-labyrinthique

- Chirurgie du neurinome de l'acoustique (résection des schwannomes vestibulaires)
- Traitement chirurgical d'une lésion du rocher et de l'angle pontocérébelleux
- Exérèse de tumeurs importantes de l'hypophyse

# Chirurgie du rachis avec mise en place de matériel prothétique\*\*

(réalisée par un neurochirurgien) \*\*\*

- Prothèse totale de disque intervertébral
- Arthrodèse rachidienne
- Corporectomie vertébrale
- Laminectomie (si implant)
- Hernie discale, canal lombaire étroit, spondylolisthésis (si implant)

Acte ou chirurgie NON concernés par une ATBP selon la SFAR (bien que répondant au champ de l'audit)

Dérivation externe du liquide céphalo-rachidien

coder « 000 »

Les dérivations peuvent être réalisées en neuroradiologie interventionnelle mais le codage n'est à \* effectuer que si le geste est réalisé par un neurochirurgien au bloc opératoire et hors urgence (exclue du champ de l'audit).

<sup>\*\*</sup>Dans ses commentaires (p. 13), la SFAR n'exclut pas la réalisation d'une ATBP en l'absence de matériel prothétique du fait des résultats d'une méta-analyse. Néanmoins, seule la chirurgie du rachis AVEC matériel sera codée NR4 puisque la SFAR ne recommande une ATBP que dans ce cas.

<sup>\*\*\*</sup> A distinguer de celle réalisée par les orthopédistes cf. fiche « chirurgie orthopédique ».

# **CHIRURGIE CARDIAQUE**

Tous les actes de chirurgie cardiaque (avec ou sans circulation extra-corporelle) sont concernés par une ATBP.

Acte ou chirurgie concernés par une ATBP selon la SFAR (en couleur)	Code ACTE
Exemples d'intitulé d'intervention (liste non exhaustive)	« Spicmi »
	à reporter
	sur la grille
Chirurgie cardiaque	CD1

Chirurgie coronaire

- Pontage coronarien (+/- angioplastie)
- Fermeture de communication intracardiaque

#### Chirurgie valvulaire

Remplacement ou réparation de valve (mitrale, aortique...)

# Mise en place d'un stimulateur cardiaque\* CD2 (codage seulement si réalisée en chirurgie cardiaque, cf. champ de l'audit) Pose de pace-maker Geste endocavitaire\* CD3 (codage seulement si réalisé en chirurgie cardiaque, cf. champ de l'audit) Chirurgie de la carotide Se référer à la fiche chirurgie vasculaire car chirurgie classée en vasculaire par la SFAR

réalisés en cardiologie ou vasculaire interventionnelles. Leur codage n'est à effectuer que seulement si le geste est réalisé par un chirurgien cardiaque au bloc opératoire.

Acte ou chirurgie NON concernés par une ATBP selon la SFAR (bien que répondant au champ de l'audit)

Dilatation coronaire +/- stent\* coder « 000 »

<sup>\*</sup>La pose de stimulateur cardiaque (pace-maker) et les gestes endocavitaires sont plutôt actuellement

<sup>\*</sup>réalisée par un chirurgien cardiaque au bloc opératoire (cf. champ de l'audit)

**CPias IDF** 

**REPIAS** 

### **CHIRURGIE VASCULAIRE**

Pour les interventions cardiaques se référer à la fiche précédente chirurgie cardiaque

Toutes voies d'abord

Pour rappel, les actes réalisés en urgence ne rentrent pas dans le champ de l'audit

Acte ou chirurgie concernés par une ATBP selon la SFAR (en couleur)	Code ACTE
Exemples d'intitulé d'intervention (liste non exhaustive)	« Spicmi »
	à reporter
	sur la grille

### Chirurgie de l'aorte, des artères des membres inférieurs, des troncs supra-aortiques

- **Pontages**
- Remplacement de l'aorte et/ou de la valve aortique lié à un anévrysme non rompu
- Traitement chirurgical des lésions athéroscléreuses
- Restauration des troncs supra-aortiques
- Revascularisations artérielles (maladie artérielle occlusive athéromateuse, ischémie sévère des membres)
- Chirurgie des anévrysmes fémoraux et poplités

#### **Endoprothèse artérielle**

### Chirurgie carotidienne avec patch

Endartériectomie carotidienne

Dilatation avec ou sans stent	VS2
Amputation de membre (hors urgence)	VS3

Acte ou chirurgie NON concernés par une ATBP selon la SFAR (bien que répondant au champ de l'audit)

Chirurgie carotidienne sans patch Chirurgie veineuse

coder « 000 »

VS1

# **CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE**

Acte ou chirurgie concernés par une ATBP selon la SFAR (en couleur) Exemples d'intitulé d'intervention (liste non exhaustive)	Code ACTE « Spicmi » à reporter sur la grille
Prothèse articulaire quelle que soit l'articulation (membre supérieur,	OT1
membre inférieur)	
- Prothèse (totale et intermédiaire de hanche, prothèse totale de genou,	
prothèse unicompartimentale de genou, prothèse totale d'épaule)	
- Reprise de prothèse hors suspicion d'infection (descellement, casse)	
Mice on place de matérial quel qu'il quit /récoupeble ou par signant queffe	

### Mise en place de matériel quel qu'il soit (résorbable ou non, ciment, greffe osseuse...) et quelle que soit la technique (percutanée, vidéoscopie...)

**Programme SPICMI/Prévention** 

- Intervention de Latarjet ou butée osseuse coraïdienne
- Intervention de Bankart
- Réparation de la coiffe des rotateurs
- Ligamentoplastie os-tendon-os (technique de Kenneth-Jones)
- Ligamentoplastie du LCA (ligament croisé antérieur) (technique du Droit interne et demi tendineux)
- Autres techniques de ligamentoplastie

OT2

- Suture méniscale
- Ostéosynthèse pour ostéotomie tibiale
- Ostéosynthèse pour instabilité rotulienne (ostéotomie de la TTA (tubérosité tibiale antérieure) ou Emslie)
- Hallux valgus avec pose de matériel

#### Chirurgie articulaire par arthrotomie

# Chirurgie du rachis avec mise en place de matériel prothétique

OT3

(réalisée par un chirurgien orthopédique) \*

- Prothèse totale de disque intervertébral
- Arthrodèse rachidienne
- Corporectomie vertébrale
- Laminectomie (si implant)
- Hernie discale, canal lombaire étroit, spondylolisthésis (si implant)

#### **Amputation de membre** (hors urgence)

Se référer à la fiche chirurgie vasculaire car chirurgie classée en vasculaire par la SFAR

Acte ou chirurgie NON concernés par une ATBP selon la SFAR (bien que répondant au champ de l'audit)

Arthroscopie simple sans implant

Chirurgie extra-articulaire des parties molles sans implant

coder « 000 »

<sup>\*</sup>A distinguer de celle réalisée par les neurochirurgiens (cf. fiche « neurochirurgie »)

# **CHIRURGIE THORACIQUE**

Pour les interventions cardiaques se référer à la fiche « chirurgie cardiaque »

Pour rappel, les actes réalisés en urgence ne rentrent pas dans le champ de l'audit

Acte ou chirurgie concernés par une ATBP selon la SFAR (en couleur)	Code ACTE
Exemples d'intitulé d'intervention (liste non exhaustive)	« Spicmi »
	à reporter
	sur la grille
Eváraca nulmonaira (y compris chirurgia vidáo assistáa)	TR1

## Exérèse pulmonaire (y compris chirurgie vidéo-assistée)

TR1

Résection pulmonaire : pneumonectomie, lobectomie, segmentectomie, wedge

# Chirurgie du médiastin

- Thymectomie (exérèse totale ou partielle du thymus)
- Sympathectomie
- Curage des ganglions médiastinaux

#### Chirurgie du pneumothorax

- Pleurodèse
- Pleurectomie

TR2

- Pleuro-pneumonectomie

**Décortication** (patient non infecté)

Résection pariétale isolée

Acte ou chirurgie NON concernés par une ATBP selon la SFAR (bien que répondant au champ de l'audit)

**Trachéotomie** 

Médiastinoscopie

coder « 000 »

Vidéothoracoscopie

# **CHIRURGIE ORL**

Seuls les actes sur peau saine sont à évaluer

Pour rappel, les actes réalisés en urgence ne rentrent pas dans le champ de l'audit

Acte ou chirurgie concernés par une ATBP selon la SFAR (en couleur)	Code ACTE
Exemples d'intitulé d'intervention (liste non exhaustive)	« Spicmi »
	à reporter
	sur la grille
Chirurgie cervico-faciale avec ouverture bucco-pharyngée	ORL1
- Bucco-pharyngectomie transmandibulaire	
- Oropharyngectomie	
- Pelvi-glosso-mandibulectomie	
<ul> <li>Pharyngo-laryngectomie totale avec curage</li> </ul>	

Acte ou chirurgie NON concernés par une ATBP selon la SFAR (bien que répondant au champ de l'audit)

Chirurgie des glandes salivaires sans accès par la cavité bucco-pharyngée

Cervicotomie coder « 000 »

**Curage ganglionnaire seul** 

### **CHIRURGIE DIGESTIVE**

Seuls les actes sur peau saine sont à évaluer ce qui exclut la chirurgie proctologique (muqueuse). Voies d'abord : coelioscopie ou laparotomie. Les interventions par voie endoscopique « seule » sont hors champ de l'audit (cavités naturelles/muqueuses).

Si l'intervention évaluée ne figure pas dans cette liste, consulter la liste de « chirurgie bariatrique »

Acte ou chirurgie concernés par une ATBP selon la SFAR (en couleur) Exemples d'intitulé d'intervention (liste non exhaustive)	Code ACTE « Spicmi » à reporter sur la grille
Chirurgie oesophagienne (sans plastie colique)  - Oesophagectomie  - Cure de diverticule de l'œsophage  - Myotomie de Heller	
Chirurgie gastro-duodénale  - Gastrectomie totale ou partielle - Gastroentérostomie - Gastrostomie chirurgicale (hors endoscopie et radiologie interventionnelle) - Chirurgie de l'ulcère : antrectomie - Cure de hernie hiatale et de RGO (hors voie endoscopique seule)	DG1
Chirurgie pancréatique  - Duodénopancréatectomie céphalique (DPC)  - Pancréatectomie gauche, spléno-pancréatectomie gauche  Chirurgie hépatique  - Hépatectomie totale ou partielle  - Ponction sous coelioscopie guidée par échographie	
Chirurgie des voies biliaires  (Les patients porteurs de prothèse des voies biliaires sont exclus des recommandations)  - Cholécystectomie avec ou sans cholédocotomie pour lithiase de la voie biliaire principale	DG2
Hernie avec mise en place d'une plaque prothétique  - Hernie inguinale, crurale, ombilicale, de la ligne blanche	DG3
Chirurgie de l'intestin grêle (y compris anastomose bilio-digestive)  - Résection du grêle  - Dérivation iléo-iléale palliative  - Iléostomie  Chirurgie colorectale (y compris plastie colique)  - Colectomie droite ou gauche	DG4
<ul> <li>Résection du rectum</li> <li>Amputation abdomino-périnéale (2 temps, voie haute/voie basse) (Hartmann)</li> </ul> Cure d'éventration	DG5
Prolapsus (avec ou sans mise en place de matériel) par voie coelioscopique : promontofixation	DG6

coder « 000 »

Acte ou chirurgie NON concernés par une ATBP selon la SFAR (bien que répondant au champ de l'audit)

# **CHIRURGIE UROLOGIQUE**

Seuls les actes sur peau saine et programmés sont à évaluer ce qui exclut la chirurgie du rein et tous les actes réalisés par voie basse ou par voie endoscopique (muqueuses = hors champ de l'audit)

Acte ou chirurgie concernés par une ATBP selon la SFAR (en couleur) Exemples d'intitulé d'intervention (liste non exhaustive)	Code ACTE « Spicmi » à reporter sur la grille
Adénomectomie prostatique par voie haute	UR1
Cystectomie (Bricker, remplacement vésical)	UR2
Sphincter artificiel	UR3
Soutènement urétral (Trans-obturator tape, Tension-free vaginal tape)	UR4
Prothèse pénienne ou testiculaire	UR5
Cure de prolapsus par voie coelioscopique - Promontofixation, pose d'implant ou de bandelettes	UR6

Acte ou chirurgie NON concernés par une ATBP selon la SFAR (bien que répe	ondant au champ de l'audit)
Prostatectomie totale	
Néphrectomie	coder « 000 »
Surrénalectomie	

# **CHIRURGIE GYNECOLOGIQUE/OBSTETRIQUE**

Seuls les actes sur peau saine sont à évaluer.

Voies d'abord : hors voie basse (muqueuses = hors champ de l'audit)

Acte ou chirurgie concernés par une ATBP selon la SFAR (en couleur) Exemples d'intitulé d'intervention (liste non exhaustive)	Code ACTE « Spicmi » à reporter sur la grille
Hystérectomie (voie haute)	
Coeliochirurgie à visée thérapeutique* avec incision vaginale ou digestive	
<ul><li>Ovariectomie, annexectomie</li><li>Hystérectomies</li></ul>	GYN1
- Chirurgie des fibromes	
- Chirurgie de l'endométriose	
Cáratiana	GYN2
Césarienne	GTNZ
Mastectomie	
Reconstruction et/ou plastie mammaire **	GYN3
par lambeaux ou pose de prothèse mammaire	GINS
Dans les suites immédiates ou non d'une mastectomie (contexte cancéreux ou préventif du cancer)	
<b>Prolapsus</b> uniquement en cas de mise en place de matériel prothétique : promontofixation, mise en place d'implant ou de bandelette	GYN4

<sup>\*</sup>Hors urgences (= hors champ de l'audit)

Acte ou chirurgie NON concernés par une ATBP selon la SFAR (bien que répondant au champ de l'audit)

Cœlioscopie diagnostique ou exploratrice sans incision vaginale ou digestive

Tumorectomie mammaire simple

coder « 000 »

Décembre 2020

<sup>\*\*</sup>A distinguer d'une reconstruction à visée esthétique (cf. fiche « chirurgie plastique et reconstructive »)

# **CHIRURGIE BARIATRIQUE ET DE l'OBESITE**

Voies d'abord : coelioscopie ou laparotomie

Acte ou chirurgie concernés par une ATBP selon la SFAR (en couleur) Exemples d'intitulé d'intervention (liste non exhaustive)	Code ACTE « Spicmi » à reporter sur la grille
Mise en place d'un anneau gastrique	BR1
- Première pose ou remplacement	
Réalisation d'un court-circuit gastrique ou d'une « sleeve » gastrectomie - Bypass gastrique	BR2
Chirurgie de réduction du tablier abdominal, abdominoplastie (dermolipectomie)	BR3

# **CHIRURGIE PLASTIQUE ET RECONSTRUCTRICE**

Acte ou chirurgie concernés par une ATBP selon la SFAR (en couleur)

Exemples d'intitulé d'intervention (liste non exhaustive)

a reporter
sur la grille

Chirurgie plastique et reconstructive : classe 1 d'Altemeier avec implant

PL1

- Pose et/ou remplacement de prothèse :
  - o mammaire (plastie d'augmentation)\*
  - o du mollet
  - o du bras, des cuisses, des fesses

#### Chirurgie plastique et reconstructive : classe 2 d'Altemeier

PL2

- Reconstruction par lambeaux\* (exemple : visage...)

Acte ou chirurgie NON concernés par une ATBP selon la SFAR (bien que répondant au champ de l'audit)

Actes de classe 1 sur peau saine sans implant

coder « 000 »

**Remarque** : l'abdominoplastie hors chirurgie bariatrique chez l'obèse ne nécessite pas d'antibioprophylaxie (absence de facteurs de risque)

<sup>\*</sup>Dans le cas d'une reconstruction mammaire se reporter à la fiche « chirurgie gynécologique et obstétrique »